

## **APPEL A PROJETS 2020** **Séries de fiction**

Nous recherchons des séries de 6 épisodes de 52', sauf exceptions justifiées.

Il s'agira d'une série défendue par un ou plusieurs scénaristes et un producteur.

Nous souhaitons soutenir des séries dont les sujets et les thématiques puissent interpeller le public romand, tout en étant universelles, afin de favoriser leur circulation au-delà de nos frontières nationales.

Nous voulons que ces séries romandes parlent de phénomènes de société, qu'elles abordent des thèmes originaux dans des univers peu explorés jusqu'ici et qu'elles soient portées par des personnages surprenants et attachants.

Tous les genres sont encouragés, selon l'inspiration et l'univers de leurs auteurs.

### **PROCEDURE**

Cet appel à projets s'inscrit dans le cadre du Pacte de l'audiovisuel et s'adresse strictement aux producteurs indépendants ayant leur siège en Suisse romande, pouvant justifier de la coproduction antérieure avec la RTS d'un long-métrage de fiction, d'un téléfilm ou d'une série TV de fiction. Sauf exceptions justifiées, le producteur ne sera ni le scénariste, ni le réalisateur du projet.

En 2020, compte tenu des circonstances particulières, un seul appel à projets est prévu. Le producteur s'inscrit librement à la session, en fonction de ses disponibilités et de celles des scénaristes dans la période suivant le pitching. La présence de l'ensemble de l'équipe artistique et productionnelle du projet est indispensable lors du pitching.

En principe, la première phase de développement des projets retenus devra se dérouler dans les 6 mois suivant le jour du pitching.

En général, le temps total de développement ne devrait pas excéder 24 mois, entre le jour du pitching et le moment où le projet pourra être mis en production.

Lors d'une même session, un producteur pourra déposer plusieurs projets mais seul un projet par producteur pourra être sélectionné.

Dans les jours qui suivent le pitching, une lettre d'intention précisant le montant alloué sera adressée au producteur dont le projet est retenu.

Pour encourager la relève et la formation continue, un financement additionnel est envisageable.

### **DATE DU PITCHING**

8 octobre 2020

Merci de vous inscrire auprès de [virginie.chambaz@rts.ch](mailto:virginie.chambaz@rts.ch)

### **DOSSIER DE CANDIDATURE**

Le dossier de candidature devra être remis le jour du pitching à la RTS, Quai Ernest Ansermet 20 à Genève. Il sera également adressé à la RTS sous forme électronique à l'issue du pitching.

Le dossier en 6 exemplaires comprendra :

- un synopsis du projet sur un maximum de 3 pages, reflétant le ton, le genre et l'univers de la série ainsi que ses principaux enjeux
- une brève description des personnages de la série (1 page max)
- une note d'intention de l'auteur-e principal-e (1 page max)
- une note d'intention du producteur (1 page max)
- les noms du producteur, scénaristes, réalisateurs-trices et éventuels autres intervenants, ainsi que leur CV
- un devis détaillé du développement de la phase I (bible, fiches succinctes des personnages, arches des épisodes et 1<sup>er</sup> épisode dialogué), comprenant les montants prévus pour la rémunération des postes d'écriture et de production, ainsi que les frais divers inhérents au développement
- Les projets de contrats négociés avec les auteurs, ainsi que les honoraires du producteur (exprimés en % des frais totaux du développement) feront partie intégrante du devis de développement. Les modèles de contrats de la SSA sont recommandés.
- un premier plan de financement prévisionnel du développement

## DISPOSITIONS GENERALES

Le producteur garantit qu'aucun droit de tiers n'est violé, ni ne peut être invoqué, au sujet du projet déposé.

Par ailleurs, le producteur garantit qu'il dispose des moyens techniques, personnels et économiques nécessaires à la réalisation du projet.

La RTS respecte l'indépendance commerciale et l'autonomie du producteur. Elle exige néanmoins de sa part une activité économique socialement responsable. Elle part du principe que le producteur garantit à ses collaborateurs et aux personnes avec lesquelles il collabore des conditions de rémunération et de travail équitables et conformes aux dispositions légales en vigueur et respectant les normes professionnelles et de droit public, en particulier celles du droit des assurances sociales et du droit du travail.

La RTS n'est pas responsable des coûts et des dépenses engendrés pour le producteur par sa participation au présent appel à projets.

Par son inscription, le producteur accepte les conditions du présent appel à projets.

## INFO

*Découvrez les séries produites par la RTS sur [rts.ch/fiction/nos-series](https://rts.ch/fiction/nos-series)*

Genève, le 25.03.2020